

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX (Seine-et-Marne)
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 16 septembre 2021 à 19 heures

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DEMELUN, Maire,

Étaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. PATY Claude – M. ROUX Patrice – Mme DUFFAULT Annie, Adjoints au Maire – Mme MARCHAL Nathalie – M. BOURGEOIS Grégory – M. DUSSAUD Dominique – Mme – M. LEGOUGE Pierre – Mme DENIS Rose-Marie – Mme POMA Olga – Mme FLORENCE Marie-Thérèse – M. JOUSSE Frédéric – Mme MEBTOUL Naouël, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PORREAUX-MAQUART Séverine (excusée) – M. CAYE Frédéric (excusé avec pouvoir donné à M. DEMELUN Alain)

Mme FLORENCE Marie-Thérèse a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

I **PROCÈDE** à l'installation de la commission vidéoprotection et à la désignation de son président, à savoir :

COMMISSION	Président	MEMBRES
VIDEOPROTECTION	<u>M. Patrice ROUX</u>	<ul style="list-style-type: none">• Mme Annie DUFFAULT• Mme Nathalie MARCHAL• M. Dominique DUSSAUD• Mme Séverine PORREAUX-MAQUART• Mme Rose-Marie DENIS• Mme Marie-Thérèse FLORENCE

II **ADOPTE** la convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine « Des Rougeaux ».

III **DECIDE** de soumettre les clôtures à déclaration sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions précitées du code de l'urbanisme.

IV **DECIDE** de soumettre les démolitions à permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions précitées du code de l'urbanisme.

V **APPROUVE** les nouveaux statuts du SDESM.

INFORMATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

I du règlement des frais d'honoraires commissaire enquêteur – PLU

II de la modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM – Article 6 – Tarification et le paiement du service par les professionnels

III de l'arrêté préfectoral d'enregistrement n°2021/DRIEAT/UD77/087 du 05 juillet 2021, applicable à la société Transports PREJAM pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inerte implantée au lieu-dit « Les Taupes » sur la commune de Marolles-sur-Seine

IV des nouveaux horaires de bus et TAD – ligne E depuis le 02/09/2021 – disponible en mairie ou à télécharger sur www.transdev-idf.com

La séance a été levée à 19h30

Fait à La Brosse-Montceaux le 17 septembre 2021

Le Maire,
A. DEMELUN

